

Commune de

Extrait du registre des Arrêtés du Maire du 23 février 2018

BAIX (07)

PERMISSION DE STATIONNEMENT

Objet : Emménagement Place de l'Horloge

Le Maire de la Commune de BAIX (Ardèche),

- Vu le code de la voirie routière, et notamment l'article L 113-2 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, consolidée ;
- Vu le changement de planning de la Sté MOWINGA ;
- Vu la demande en date du 21 février 2018 formulée par Monsieur Yves ADENOT domicilié 62 avenue Maréchal JOFFRE 55100 VERDUN en vue de procéder à son emménagement 15 Place de l'Horloge – BAIX :

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre à Monsieur Yves ADENOT de procéder à son emménagement, 15 Place de l'Horloge 07210 BAIX. Un véhicule utilitaire stationnera Place de l'Horloge

DIMANCHE 04 MARS 2018

De 9H30 à 14h00

De ce fait, l'accès sud à la Rue Royale Basse sera fermé aux véhicules de toute nature ainsi qu'aux piétons :

Article 2 : Monsieur Yves ADENOT aura à sa charge pendant toute la durée des travaux :

- **la signalisation ainsi que la sécurité des lieux ;**
- **Les panneaux de signalisation « route barrée » seront installés sur la Place de l'Horloge**

La circulation devra être rétablie, sans délai, en cas de nécessité d'intervention de véhicule d'incendie ou de secours.

Article 3 : Le présent arrêté entrera en vigueur dès que les formalités de notification au pétitionnaire auront été effectuées et la signalisation réglementaire mise en place.

Article 4 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne Monsieur le Maire de BAIX - Monsieur le Commandant de Gendarmerie de La Voulte-sur-Rhône.

Fait à Baix, le 23 février 2018

Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué,

Marcel MERLE

